

M. Michel WURTH réélu Président de la Chambre de Commerce

C'est sous la présidence du Ministre de l'Economie et du commerce extérieur, M. Jeannot Krecké, que la Chambre de Commerce a tenu ce vendredi 20 mars 2009 son Assemblée Plénière constituante. Le Ministre qui fut accompagné de M. Pierre Rauchs, chargé de Direction et président du bureau électoral de la Chambre de Commerce et de M. Luc Wilmes, secrétaire du bureau électoral, a officiellement présenté les résultats des élections de 2009 qui ont désigné les nouveaux membres élus de la Chambre de Commerce pour un mandat de 5 ans. L'assemblée plénière est l'organe de décision suprême de la Chambre de Commerce et représente l'ensemble des plus de 40.000 entreprises ressortissantes de la Chambre de Commerce. L'Assemblée fixe l'organisation interne de la plus grande organisation professionnelle du pays, approuve son budget et détermine les grandes orientations stratégiques de son action. L'Assemblée plénière de la Chambre de Commerce a pour ambition de refléter l'ensemble des secteurs économiques luxembourgeois (hormis l'artisanat et le secteur agricole) et sa composition a été adaptée aux réalités économiques actuelles du pays. Les 6 groupes électoraux représentés à l'Assemblée plénière de la Chambre de Commerce comptent au total 25 membres élus. En application de la loi du 4 avril 1924 portant création des chambres professionnelles à base élective, ont été proclamés élus pour une période de 5 ans en tant que membres effectifs:

Groupe 1 - Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées (8 sièges)

Mme CAHEN Corinne, commerçante, Luxembourg ; M. DECKER Marc, commerçant, Esch-Alzette ; M. ERNSTER Fernand, commerçant, Luxembourg ; M. JACOBS Marc, commerçant, Heisdorf ; M. KERGER Guy, commerçant, Godbrange ; M. MUNHOWEN Raymond, commerçant, Strassen ; M. RODENBOURG Michel, commerçant, Luxembourg ; Mme SUARDI Anna, commerçante, Esch-Alzette.

Groupe 2 - Sociétés de participations financières (1 siège)

M. SCHLESSER Carlo, administrateur de sociétés, Howald.

Groupe 3 - Industrie, PMI et PME (8 sièges)

M. DENNEWALD Robert, président ingénieur, Luxembourg ; M. LANGE Hermann, directeur financier, Burden ; Mme ROOS Evie, vice-présidente, Sandweiler ; M. SCHADECK Raymond, réviseur d'entreprises, Mondorf-les-Bains ; M. SOLVI Marc, directeur général, Ehlange ; M. THIRY Christian, industriel, Mondorf-les-Bains ; M. WAGENER Marc, directeur, Howald ; M. WURTH Michel, directeur général, Sandweiler.

Groupe 4 - Banques, caisses rurales et autres activités financières (5 sièges)

M. FINCK Jean-Claude, banquier, Foetz ; M. FISCHER Raphaël, banquier, Goetzangen ; M. THILL Carlo, banquier, Leudelange ; M. VANDENBERGHE Rik, banquier, Anvers, Belgique ; M. WAGENER Frank, banquier, Brouch.

Groupe 5 - Assurances (1 siège)

M. LAUER Marc, directeur, Sandweiler.

Groupe 6 - Hôtellerie, restauration et cafetiers (2 sièges)

M. KOEPP François, hôtelier, Luxembourg ; M. SCHINTGEN Jean-Joseph, hôtelier, Hesperange.

L'Assemblée Plénière a procédé à la constitution du Bureau de la Chambre de Commerce et a reconduit le mandat de Président de M. Michel Wurth et les mandats des quatre Vice-Présidents MM. Jean J. Schintgen, Fernand Ernster, Frank N. Wagener et Robert Dennewald pour une nouvelle période de 5 ans. Dans son allocution, le nouveau Président de la Chambre de Commerce a remercié l'Assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne en lui proposant un deuxième mandat et a souligné l'importance du rôle de la Chambre de Commerce en cette période de crise économique. M. Wurth a rappelé que la Chambre de Commerce défend l'intérêt économique général du pays et que son action se décline aujourd'hui sur 5 grands axes opérationnels: la promotion de l'esprit d'entreprise et le soutien à la création d'entreprise, la défense de l'économie du marché et de ses acteurs, la promotion de relations économiques et commerciales avec l'étranger, l'intervention dans la procédure législative par la rédaction d'avis et finalement l'action en faveur d'un système d'enseignement et d'une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises. La crise financière et économique qui touche de plein fouet l'économie mondiale, n'épargne pas le Luxembourg et constitue par conséquent le grand défi du moment auquel la Chambre de Commerce et la nouvelle Assemblée plénière sont appelées à faire face. Il importe dans ce contexte d'accompagner les entreprises pour les aider à surmonter les difficultés économiques inéluctables en période de récession. Le salut passe entre autres par une adaptation aux besoins du marché et notamment dans le domaine de la formation, par une diversification de la palette des produits et services offerts et par la recherche de nouveaux produits et marchés d'exportations. Dans toutes ces démarches, la Chambre de Commerce joue un rôle primordial tant par l'offre de ses services de formation que par les missions économiques ou stands à des foires.

Le président a souligné que c'est précisément dans les périodes de recul économique, que les entreprises doivent être imaginatives et ouvertes sur l'extérieur pour devenir plus compétitives et se préparer pour être plus fortes quand la conjoncture s'améliorera. Le Président a souligné que dans ce contexte difficile, il est plus que jamais important que les acteurs économiques parlent d'une seule voix et proposent des solutions qui jouissent du soutien de l'ensemble des entreprises luxembourgeoises. La Chambre de Commerce a pris des initiatives en ce sens et a travaillé en étroite collaboration avec l'UEL pour l'élaboration des 100 mesures nécessaires pour préparer la sortie de crise. Ce document a alimenté la réflexion de la dernière session de la Tripartite pour ce qui est du court terme, mais contient aussi de nombreuses propositions de réformes structurelles pour le moyen et le long terme. En conclusion, Michel Wurth a invité les nouveaux membres élus à participer activement à la vie et aux travaux de la Chambre de Commerce. Enfin, il a remercié les membres élus sortants pour leur engagement.